



FRANCONVILLE

Notre village



N° 2 - 9 Juillet 2020

Voici l'actualité suite aux dernières réunions du conseil municipal, nous vous souhaitons bonne lecture.

ACTUALITÉ

Nouveaux habitants (83 à date)



Nous sommes heureux d'accueillir un nouveau foyer dans la commune suite au départ de Chantal Thiebault. Le 23 mai dernier, Aline et Sébastien Giannetti, jeune couple trentenaire, ont emménagé avec leur enfant Lena. Tous deux exercent la profession de conducteur de bus sur le réseau Stan de Nancy. Leur fille âgée de cinq ans, va à l'école en moyenne section à Damelevières où réside sa nounou. Aline est originaire d'Aix en Provence, mais elle est arrivée dans la région dès la préadolescence. Elle pratique le Fitness. Quant à Sébastien, nancéien de pure souche, passionné de musique en fait son second métier : DJ professionnel. Ce n'est pas un hasard s'ils ont décidé de venir vivre à Franconville : c'est la maison du grand père d'Aline et ils se sont mariés à l'église de Franconville le 4 juillet 2015. Nous leur souhaitons la bienvenue et tous nos vœux de bonheur dans leur nouvelle demeure.

Bénévoles, un grand merci !



Samedi 3 juillet une vingtaine de bénévoles ont répondu à notre appel et se sont associés pour entretenir les abords de la fontaine, de l'église et son intérieur, les entrées du village et tailler les buissons. Il a fallu plus de trois heures pour venir à bout de ce travail colossal que les plus anciens ont fait découvrir aux nouveaux, sous le signe de la bonne humeur. Un verre de l'amitié bien mérité s'imposait pour tous, en plein air, sous l'hospice clément du temps. Un grand BRAVO et MERCI à tous.



DÉLÉGATIONS

Le conseil municipal a donné délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce, pour un maximum de 3 000 € HT.

COMITÉ CONSULTATIF

Comme évoqué dans le numéro précédent, nous souhaitons créer un comité consultatif pour entendre votre avis avant de prendre une décision sur des projets importants pour la vie de la commune : la sécurité routière de la traversée du village sera le premier sujet. Cela nous permettra de conforter ou non la décision que nous serions amenés à prendre.

Vous trouverez le document à compléter dans votre boîte aux lettres

Merci d'avance pour vos retours... nous aurons bientôt besoin de votre participation.

ADMINISTRATIF

Convention urbanisme avec la CCTLB

La commune de Franconville est soumise au Règlement National d'urbanisme.

Le PLUi-H de la CCTLB a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTBL) le 15 juin 2020. Il deviendra exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et s'appliquera sur les 43 communes du territoire.

Aujourd'hui et jusqu'à la date d'entrée en vigueur du PLUIH, l'Etat par le biais des services de la Direction Départementale des Territoires instruit les autorisations d'urbanisme de la commune de Franconville.

A compter de l'accomplissement des mesures de publicité soit aux alentours de mi-juillet 2020, l'instruction ne sera plus assurée par les services de l'Etat. Dans ce contexte, il est proposé à la commune de Franconville d'adhérer au service mutualisé des autorisations d'urbanisme de la CCTLB.

L'adhésion annuelle de 1€59 par habitants pour 2020 a été votée par le Conseil Municipal.

COMMISSIONS

Les commissions et leurs répartitions :

- **listes électorales** : Jérémie HERNANDEZ, Céline BELONY (suppléante)
- **S.I.S.** : Jérémie HERNANDEZ, Murielle BARBE
- **animations** : Jérémie HERNANDEZ, Murielle BARBE, Céline BELONY, Philippe SCHAEFFER
- **travaux** : Philippe SCHAEFFER, Arnaud NOEL, Murielle BARBE
- **communication** : Philippe SCHAEFFER, Murielle BARBE
- **pavoisement** : Philippe SCHAEFFER – Arnaud NOEL
- **déneigement** : Nicolas PERNIN

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants suite à la loi Notre.

Aucune ligne budgétaire ne figurant à cet effet, par conséquent, le Conseil Municipal a décidé de le dissoudre. Cela ne change rien, toute personne nécessitant une aide solidaire doit toujours s'adresser à la Mairie.

De fait, le Conseil Municipal exerce directement les attributions relevant jusqu'à présent du CCAS, en particulier l'instruction des demandes d'aides sociales légales et la domiciliation des personnes en faisant la demande. Pour aborder ces questions à caractère confidentiel, le conseil municipal se réunira à huis clos pour protéger la vie privée des personnes dont la situation est évoquée.

Suivi des travaux de la mairie : les réunions de chantiers auront lieu tous les lundis à 17H00.

Les travaux débuteront le 20 juillet et devront être terminés au plus tard pour le 28 Septembre.

Les entreprises intervenantes sont respectivement :

- PARiset pour la ventilation à partir du 20 juillet,
- R.I.T.H pour les menuiseries extérieures PVC normalement à partir du 5 Aout (à confirmer),
- SAHIN FACADES pour les façades à partir du 24 Août.

Nous avons opté pour l'achat d'une nouvelle porte extérieur de la salle de la mairie pour répondre aux exigences des travaux engagés et remédier à ce point vulnérable : cout de la porte 2000 €.

La **boîte aux lettres de la poste** sera déplacée définitivement à l'angle gauche du muret côté rue principale.

Bois : nous avons engagé les travaux d'entretien pour le dépressage avec nettoyage de jeunes peuplements de la parcelle 20 auprès de l'ONF pour un montant de 1540€.

COMMISSIONS (suite)

Informatique : nous avons souscrit un abonnement du pack office et d'un antivirus pour le prix mensuel de 9,90€ avec assistance informatique auprès du prestataire XEFI.

Nous aurons ainsi toujours la dernière version des logiciels.

Le changement du copieur.

La mairie étant équipée de matériel ancien devenu obsolète et compte tenu du nombre de copies devant être imprimées par an, il était nécessaire d'avoir un matériel adapté et fiable pour des formats A3 et A4.

C'est pourquoi nous avons décidé d'investir dans un copieur modèle Inéo pour un coût de 3 390 euros avec un contrat d'entretien auprès de la société Global s'élevant à 0,0045€ de la page noire et blanc et de 0,045€ pour la couleur,

DOSSIER LULU

La CCTLB animera le jeudi 23 juillet de 17h à 18h30, un stand devant la mairie à proximité de la station d'autopartage avec 3 ou 4 LULU. Vous pourrez découvrir (et tester) les véhicules électriques, échanger librement sur le service et vous familiariser avec les installations (bornes, boîte à clé, site internet etc.) et, pourquoi pas, prendre les premières inscriptions .



Le projet revient à 1.6 millions et subventionné à 67 %. La CCTLB porte l'investissement (achat voitures, travaux dans les villages, etc.)

Le fonctionnement est traité par le Pays du Lunévillois en charge de la mobilité.

Le Pays fait appel à un prestataire pour la gestion : la société Clem qui gère les boîtiers, les locations, etc.

A l'année, 180 000 € de frais partagés par 1/3 entre la CCTLB, le Pays du Lunévillois et les utilisateurs.

Le service fonctionne en boucle : vous pouvez utiliser n'importe quel véhicule de la CCTLB mais celui-ci doit être rendu au village de départ.

Le service ne se fait que sur réservation après la création d'un compte sur le site de chez Clem (avec la carte d'identité nationale, permis de conduire et justificatif de domicile) : un code de réservation vous sera alors donné pour obtenir la clef.

L'opérateur gère les sinistres (assurance tous risques / franchise 350 €)

VIE PRATIQUE

Nous vous rappelons les **horaires** pour effectuer les **travaux extérieurs** à l'aide de matériel type tondeuse à gazon, tronçonneuse, débroussailluse, taille haie, perceuse, scie, ponceuse, ...

- En semaine, les jours ouvrables :
 - de **8H00 à 12H00**
 - et de **14H00 à 19H30**
- Les samedis :
 - de **9H00 à 12H00**
 - et de **15H00 à 19H00**
- Les dimanches et jours fériés :
 - de **10H00 à 12H00**

Les feux de débris de jardin, de papier, de carton, sont strictement interdits à moins de 40 mètres de toute habitation.

Les feux de pneumatique, huiles ou produits dérivés d'hydrocarbure sont formellement interdits sur la commune.

La déchetterie intercommunale, rue du Pré Contal, à Lunéville, est à votre disposition avec un accès par badge magnétique (à demander à la CCTLB, 11 avenue de la Libération à Lunéville).

SÉCHERESSE :
Le département de Meurthe-et-Moselle est en situation de vigilance
Ensemble, soyons responsables

À LA MAISON

- Ne faites pas tourner les **lave-linges** ou les **lave-vaisselles** à moitié vides
- Ne laissez pas couler l'eau en **permanence** pendant la toilette
- Préférez les **douches** aux bains : un bain consomme 5x plus d'eau
- Installez des appareils qui **réduisent la consommation d'eau**
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau
- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

LA CHASSE AUX FUITES
Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- 20%** Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = **des centaines de m³ par an**

ÉCONOMISER L'EAU,
C'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage
- Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte, ...
- Réglez vos appareils d'arrosage automatique pour le débit soit adapté
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Privilégiez 2-3 arrosages copieux par semaine que de petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée.
N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

Facebook/Prefet54
www.meurthe-et-moselle.gouv.fr
@Prefet54

À SAVOIR

Il n'y aura **pas de permanence à la mairie, les 14 et 16 juillet** 2020. En cas d'urgence, veuillez vous adresser à Monsieur le Maire.

Enedis procédera au changement du **transformateur** défectueux. Deux coupures de courant sont prévues le jeudi 6 août 2020 entre 08h00 et 15h00 d'une durée approximative de 45 minutes le temps de passer sur le groupe de remplacement et vis versa.

Nous ne faisons pas encore partie des départements touchés par le **moustique tigre**, mais compte tenu de l'évolution nous allons à titre préventif demander à l' A.R.S. d'installer du matériel (pièges pondoirs) pour surveiller le secteur et prendre les mesures adaptées.

En attendant : www.signalement-moustique.fr

Alerte Canicule : depuis le 1er juin, nous sommes en alerte niveau 1 (sur 4), en veille saisonnière, jusqu'au 15 septembre. Face à un épisode de forte chaleur et dans le contexte particulier d'épidémie du Covid 19, les recommandations visant à prévenir les risques sanitaires chez les personnes âgées et autres personnes fragiles s'appliquent.

Le département de Meurthe-et-Moselle est en situation de vigilance **sécheresse**.

Faisons attention à notre consommation d'eau. Economisez l'eau, c'est protéger la ressource. Ensemble soyons responsable.

AGENDA

23

Jeudi 23 juillet de 17h00 à 18h30

Présentation du véhicule électrique Lulu avec démonstration et prise en main

23

Jeudi 23 juillet à 20h00

Réunion du Conseil Municipal

5

Animation de la rentrée, réserver déjà la date, le programme vous sera communiqué prochainement

**Prenez soin de vous.
Respectez les gestes barrières.**



FRANCONVILLE

COMITÉ CONSULTATIF

INSCRIPTION

Votre avis compte dans la réalisation de projets importants dans la vie de notre village et de ses habitants. Notre premier comité portera sur la sécurité routière de la traversée du village suite à la rencontre des représentants de MMD54 (Meurthe & Moselle Développement 54) qui nous apporterons plusieurs propositions.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions d'avance pour l'intérêt que vous porterez à cette initiative.

Nous nous engageons à ne pas divulguer vos coordonnées et de les utiliser qu'à des fins propres aux besoins de la commune uniquement dans le cadre de l'organisation du comité consultatif conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



(à retourner en mairie)

COMITÉ CONSULTATIF

FRANCONVILLE

Je soussigné (e)demeurant
souhaite m'inscrire et participer au comité consultatif de Franconville (54830).

Je représenterai la famille

Merci de nous communiquer votre adresse e-mail et un numéro de portable pour vous informer des réunions.

@ :

 :

Merci de votre participation.